

IPAG/CPAG

Par **sabine**, le **27/08/2006** à **07:59**

J'aimerais savoir s'il existe une vraie différence entre les deux?

Est-ce que c'est vraiment utile?

Quelqu'un est-il passé par là ou va y rentrer??

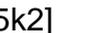
Merci d'avance pour toutes vos réponses!!! 

Par **Pisistrate**, le **01/09/2006** à **03:26**

Non. Le niveau des CPAG (rattachés à Sciences Po. et non aux facultés de droit) est globalement un peu meilleur mais ça n'est pas une [b:1dljf5k2]vraie[/b:1dljf5k2] différence.

C'est a priori plus utile que de simple livres pour préparer des concours.

Oui j'y suis passé.

De rien  <http://yelims2.free.fr/DoDo/Dodo20.gif>

Par **sabine**, le **01/09/2006** à **07:16**

Merci Pisistrate! Enfin une réponse! 

T'y es rentré avec quel diplôme? Et t'étais ou? (oui oui je t'embête un peu! ).

Par **akhela**, le **01/09/2006** à **10:03**

attention Sabine tu vas le reveiller ... sans coeur  wink.

Par **sanremo34**, le **01/09/2006** à **10:42**

Franchement, je vous trouve vraiment sans coeur. Ce n'est vraiment pas sympa !

:))

Trève de plaisanteries  pouvez vous m'expliquer de quoi vous parlez car ces
:roll: :oops:

abréviations ne me parlent pas à moi.. 

Par **sabine**, le **01/09/2006** à **11:27**

Alors IPAG: institut de préparation à l'administration générale et CPAG: classe préparatoire...
:)

Ce sont les 2 "filieres" pour préparer les concours de la fonction publique. 

Par **Pisistrate**, le **01/09/2006** à **15:59**

[quote="sabine":38llhwtg]T'y es rentré avec quel diplome? Et t'étais ou? (oui oui je t'embête
.oops.
un peu! ).[/quote:38llhwtg]

J'ai été à l'IPAG de Poitiers après une licence en droit
[img:38llhwtg]http://yelims.free.fr/Manga/Manga14.gif[/img:38llhwtg]

Par **sabine**, le **01/09/2006** à **16:11**

[quote="Pisistrate":2reh9nfg][quote="sabine":2reh9nfg]T'y es rentré avec quel diplome? Et
.oops.
t'étais ou? (oui oui je t'embête un peu! ).[/quote:2reh9nfg]

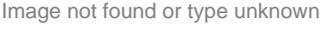
J'ai été à l'IPAG de Poitiers après une licence en droit
[img:2reh9nfg]http://yelims.free.fr/Manga/Manga14.gif[/img:2reh9nfg][quote:2reh9nfg]

Merci pour toutes ses réponses! Je t'embête une dernière fois!

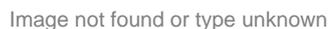
A ton avis, il faut mieux y rentrer après une licence ou attendre d'avoir un master?

Par **sanremo34**, le **01/09/2006** à **17:25**

8)

Mais non tu ne l'embete pas ! 

:arrow:



Par **Pisistrate**, le **03/09/2006** à **00:04**

[quote="sabine":iu0k8vbj][quote="Pisistrate":iu0k8vbj][quote="sabine":iu0k8vbj]T'y es rentré
oops.

avec quel diplome? Et t'étais ou? (oui oui je t'embête un peu! ).[/quote:iu0k8vbj]

J'ai été à l'IPAG de Poitiers après une licence en droit

<http://yelims.free.fr/Manga/Manga14.gif>[/quote:iu0k8vbj]

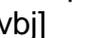
Merci pour toutes ses réponses! Je t'embête une dernière fois!

A ton avis, il faut mieux y rentrer après une licence ou attendre d'avoir un
master?[/quote:iu0k8vbj]

8)

Que de questions... 

Si tu vises la lune (les concours "A"), un master ne sera jamais de trop. Maintenant, à toi de voir si tu es prête à faire cela pour un apport de connaissances d'une utilité relativement faible dans le cadre de concours. Il faut savoir que les connaissances en culture générale, en économie et en droit, considérées comme essentielles aux concours, sont enseignées en IPAG et en CPAG. Si tu as ta licence en 3 ans après le bac, tu as d'une certaine façon le temps de faire un master avant de passer des concours... sinon, peut-être vaut-il ne pas trop tarder.

C'est ma vision des choses en tous cas. J'espère que cela t'aidera à peser le pour et le contre
<http://yelims.free.fr/Manga/Manga13.gif>

Par **sabine**, le **03/09/2006** à **09:17**

Merci pour toutes ses réponses! Je verrai à la fin de ma 2ème année (si je l'ai!), si j'en ai assez de la fac ou pas!

Par **kyouko**, le **11/02/2007** à **20:52**

Pour tous ceux qui souhaiteraient passer des concours administratifs ou de la fonction publique (comme moi).

Je suis tombée sur ce forum

<http://www.concours.mobilite-territoriale.net/forum/>

Il a l'air complet et bien callé en la matière. Il y a toutes les infos sur les différents concours, filières, préparations ...

Par **cathy06**, le **24/06/2017** à **16:46**

Bonjour, P

Peut-on intégrer un IPAG ou un CPAG avec une licence de sociologie et une d'économie ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/06/2017** à **07:34**

Bonjour

Le message de cathy06 apparaissaient en double, j'en ai donc supprimé un.

Par **Herodote**, le **25/06/2017** à **10:56**

Bonjour,

Pour cela, je vous invite à regarder les conditions d'admission de l'IPAG le plus proche de chez vous (ou du CPAG), que l'on peut voir sur le site de la fac.

Par principe, sont exigées pour intégrer un IPAG, les conditions d'inscription au concours envisagé, c'est à dire, pour les concours de catégorie A, un diplôme de licence (ou équivalent Bac + 3). Il n'est pas cependant précisé de mention spécifique.

Dans certains cas de figure, il existe une sélection sur dossier, dans d'autres, non. Vous pouvez tout à fait intégrer un IPAG avec une licence d'économie (qui est une des matières au programme de nombreux concours de catégorie A) et de sociologie. C'est à vous de voir lequel vous souhaitez intégrer et quelles sont les modalités concrètes qui peuvent un peu varier.

A titre d'exemple, il faut passer des épreuves pour intégrer le CPAG de l'IEP de Bordeaux (Culture générale il me semble). Celui de l'IEP de Paris (la Prep'ENA), exige d'être diplômé de Sciences Po Paris.

Par **Guillaume31**, le **01/07/2017** à **18:37**

Bonjour,

Je suis dans un dilemme.

Voilà, je suis actuellement en train de préparer mon mémoire pour obtenir le Master DSCG (d'expertise-comptable).

Je souhaite cependant présenter des concours, en autres : rédacteur banque de france, inspecteur finances publiques.

J'ai donc fait ma demande pour intégrer l'IPAG de Poitiers, et le CPAG de Toulouse et d'Aix.

l'IPAG de Poitiers m'a accepté pour intégrer : "Diplôme d'université - Préparation aux fonctions d'encadrement de l'administration ".

Toulouse vient de me refuser l'accès au CPAG pour incompatibilité de cursus universitaire. Cependant, il me propose de me prendre en Licence D'administration Publique. Et donc je suppose, poursuivre ensuite en CPAG ?

Ma question est : Qu'en pensez vous ?

Dois-je prendre la LAP et ainsi solidifier mes compétences en droit, et faire 2 ans de prépa ? En effet, mon cursus universitaire comportait du droit privée mais pas public.

Ou tenter l'IPAG de Poitiers en 1 an ?

Merci pour tout !

Par **Herodote**, le **01/07/2017** à **22:20**

Bonsoir,

Vous avez une troisième solution, présenter les concours à l'issue de la LAP. En effet, le programme de la LAP consiste en la préparation de concours.

Entre la LAP à Toulouse et l'IPAG de Poitiers, à vous de voir par contre ! Regardez le programme, renseignez-vous peut-être sur les formes que prennent les entraînements, etc. Regardez quelle formation semble le mieux correspondre aux concours que vous souhaitez passer.